

**COMPTE RENDU DE LA 3E RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017
TENUE LE MARDI 1ER NOVEMBRE 2016 À 13 h 30, AU LOCAL F-240**

Présences :	Stéphane Chouinard, Athéna Cyr, Paul-Antoine Jetté, Julien Lapan, Martine Lavallée, Simon-Philippe Lebel, Monique Messier, Danielle Pépin, France Perreault, Sylvie Roy, Dominique Trudel, Félix Tremblay, Jean-Luc Trussart et Aïcha Van Dun
Absence motivée :	Diane Pepin
Invités :	Pierre Bilodeau, Manon Fontaine, Dominic Leblanc, Benoit Léonard, Murielle Lanciault et Lyne St-Pierre
Président d'assemblée :	Alain Lamarre
Secrétaire :	Chantale Gagné

3.1 Identification des présences et constatation du quorum

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 38.

Alain Lamarre présente Murielle Lanciault qui apporte un soutien au secteur du développement pédagogique et des programmes techniques suite au départ de Marie-Eve Dupuis-Roussil.

3.2 Adoption du projet d'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

Félix Tremblay demande d'ajouter le point *Requête des membres de l'association générale des étudiants du CRLA*. France Perreault demande d'ajouter le point *Dépôt de documents séance tenante*.

CDEL161101-01

Sur une proposition d'Aïcha Van Dunn, dûment appuyée par Julien Lapan, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 3.1 Identification des présences et constatation du quorum**
- 3.2 Adoption du projet d'ordre du jour**
- 3.3 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif au Rapport d'évaluation du programme Design d'intérieur**
Par : Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart
Invitées : Marie-Ève Des Groseillers et Lyne St-Pierre
- 3.4 Adoption du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016**
- 3.5 Suivi du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016**
- 3.6 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme Techniques juridiques**
Par : Murielle Lanciault, Sylvie Roy et Jean-Luc Trussart
Invitée : Nadine Marchi
- 3.7 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme Techniques de comptabilité et de gestion**
Par : Murielle Lanciault, Paul-Antoine Jetté et Jean-Luc Trussart
Invité : Pierre Bilodeau
- 3.8 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision des grilles du programme Techniques d'orthèses visuelles**
Par : Murielle Lanciault
Invitée : Manon Fontaine
 - 3.8.1 Cohorte 2014-2017*
 - 3.8.2 Cohorte 205-2018*
- 3.9 Avis à formuler au conseil d'établissement pour l'adoption du calendrier scolaire 2017-2018**
- 3.10 Avis à formuler au conseil d'établissement pour l'adoption des objectifs et des résultats attendus du plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**
- 3.11 Dépôt de l'avis élaboré par le comité de travail pour l'aménagement des locaux pédagogiques dans l'agrandissement**

3.12 Autres points

3.12.1 Requête des membres de l'association générale des étudiants du CRLA

3.12.2 Dépôt de documents séance tenante

3.13 Information

3.13.1 Évolution du dossier – Évaluation du système d'assurance-qualité (SAQ) du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

3.13.2 Statistiques d'admission à l'université des étudiants du secteur préuniversitaire et technique

Invité : Dominic Leblanc

3.14 Dépôt de documents

3.14.1 Plans de travail 2016-2017 des comités de programme

3.15 Prochaine rencontre : le mardi 29 novembre 2016

3.16 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif au Rapport d'évaluation du programme Design d'intérieur

Par : Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart

Invitée : Lyne St-Pierre

La commission des études a recommandé en 2015-2016 l'évaluation du programme de *Design d'intérieur (570.E0)*. Le programme n'avait pas fait l'objet d'une évaluation locale depuis son implantation en 2006.

L'évaluation a tenu compte de la culture du programme, des intérêts et des préoccupations des différents intervenants impliqués. Ainsi, les membres de la direction, le personnel du Cégep, les étudiants et les diplômés ont participé au processus, de même que le comité de programme.

Des enjeux ont été dégagés et ont permis d'identifier les grandes lignes directrices de cette évaluation afin qu'elle réponde aux préoccupations de la communauté collégiale en ce qui concerne l'avenir du programme. Ces enjeux, examinés en relation avec les critères de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), ont orienté les travaux de l'évaluation de programme.

Dans l'ensemble, l'évaluation atteste que le programme *Design d'intérieur* est de qualité. L'analyse des différentes données a démontré que le programme est pertinent et prépare

adéquatement l'étudiant au marché du travail. Toutefois, certaines analyses démontrent que la valorisation de la formation, notamment le profil de sortie et les activités de promotion, la révision de l'offre de formation, du choix des méthodes pédagogiques et le suivi de la réussite des étudiants pourraient faire l'objet d'améliorations.

Plus particulièrement, il est proposé de revoir la charge de travail du programme pour soutenir la réussite des étudiants. Des actions ont déjà été entreprises dans ce sens afin d'assurer la réussite des étudiants.

On trouve que le nombre de recommandations est élevé et que l'échéancier est peu réaliste. On suggère de prioriser certaines d'entre elles. Lyne St-Pierre mentionne que le département a déjà mis certaines recommandations en place.

CDEL161101-02

Sur une proposition de Sylvie Roy, dûment appuyée par Paul-Antoine Jetté, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement pour l'adoption du rapport d'évaluation du programme Design d'intérieur.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Adoption du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016

Les membres ont reçu le projet du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016 avec la convocation.

CDEL161101-03

Sur une proposition de Danielle Pépin, dûment appuyée par Julien Lapan, il est résolu d'adopter le compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 Suivi du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016

Alain Lamarre fait part aux membres que les corrections demandées au compte rendu ont été apportées. Les membres sont informés qu'ils seront avisés dès que les tableaux de bord seront disponibles.

En ce qui a trait au comité relatif à la Semaine de lecture, Benoit Léonard organisera une réunion d'ici peu avec les membres de ce comité. Murielle Lanciault en fera de même avec la conseillère en communication pour le dossier de la campagne de prévention du plagiat. Finalement, pour ce qui concerne l'échéancier du plan de réussite institutionnelle, le conseil de la réussite s'est déjà réuni et les démarches en lien avec les consultations sont déjà amorcées.

3.6 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme Techniques juridiques

Par : Murielle Lanciault, Sylvie Roy et Jean-Luc Trussart

En 2013, la commission des études et le conseil d'établissement ont recommandé l'adoption de l'évaluation du programme Techniques juridiques (310.CO). L'une des recommandations consistait à « Analyser la possibilité d'ajouter des notions juridiques et des logiciels en droit notarial dans le programme ». De plus, une autre recommandation concernait la révision de certains plans-cadres, notamment ceux des cours 310-KVW-CA - *Laboratoire de droit litigieux*, 310-KUH-CA - *Recherche informatisée* et 310-KVP-CA - *Préparation de la preuve à procès*.

La mise en œuvre de ces révisions a amené le comité de programme à recommander l'abolition du cours 310-KVP-CA - *Préparation de la preuve à procès* afin de développer la compétence 045E : *Préparation de la preuve à procès*, associée dans ce cours aux autres cours de droit procédural. Cette abolition a permis de bonifier des heures en droit notarial et procédural.

Enfin, le comité de programme a profité de cette révision pour ajouter la compétence 0450 - *Interprétation d'un texte législatif* au cours 310-KUH-CA - *Recherche informatisée*.

CDEL161101-04

Sur une proposition de Simon-Philippe Lebel, dûment appuyée par Stéphane Chouinard, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme Techniques juridiques.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme Techniques de comptabilité et de gestion

Par : Murielle Lanciault, Paul-Antoine Jetté et Jean-Luc Trussart

Invité : Pierre Bilodeau

En 2014, dans le cadre de l'évaluation du programme *Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0)*, l'une des recommandations était comme suit :

Effectuer les analyses nécessaires pour implanter un stage crédité en TCG afin :

- A. d'intégrer au programme de formation le plein apport pédagogique associé au stage crédité;
- B. d'augmenter le nombre de stages disponibles aux étudiants, et ce, plus tôt dans le cursus;
- C. d'adopter une approche de stage alternance travail-études (ATE) et de stage crédité conforme à la pratique la plus courante du réseau collégial.

Conformément à cette recommandation, le comité de programme a adopté en juin 2016 une résolution pour implanter un stage crédité à la 6^e session. Ce stage d'une durée de 180 heures sera précédé par deux stages facultatifs en alternance travail-études (ATE), offerts l'été après la 2^e et la 4^e session. Pour permettre la tenue de ce stage obligatoire, la durée de tous les cours de 75 heures et plus a été réduite d'une heure pour la période de laboratoire/stage.

Paul-Antoine Jetté indique que les stages crédités coïncident avec les semaines d'impôts, car ils sont prévus aux mois de mars et d'avril.

Un questionnement est soulevé quant à l'absence de préalable pour le stage crédité. Paul-Antoine Jetté indique que le département mènera une réflexion ultérieurement à ce propos.

CDEL161101-05

Sur une proposition de Félix Tremblay, dûment appuyée par Dominique Trudel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme Techniques de comptabilité et de gestion.

Adoptée à l'unanimité.

3.8 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision des grilles du programme Techniques d'orthèses visuelles

Par : Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart

Invitée : Manon Fontaine

3.8.1 Cohorte 2014-2017

La modification apportée à la grille du programme *Techniques d'orthèses visuelles* (160.A0) pour la cohorte 2014-2017 ne résulte pas d'une évaluation du programme compte tenu que celui-ci est dans sa phase d'implantation. On rappelle que celle-ci a été approuvée par les membres du Service des programmes, du Service de l'organisation scolaire, du département, du comité de programme, de la commission des études, du conseil d'établissement et par les responsables du Système des objets d'études collégiales (SOBEC) en 2014.

À l'automne 2016, le Service des programmes a constaté que la grille du programme ne respectait pas les prescriptions établies par le Ministère. Malgré le nombre d'unités conforme, le nombre d'heures-contact de la formation spécifique dans la grille de la cohorte

2014-2017 comporte 2025 heures alors que le devis ministériel en prescrit 2010. Rappelons que le nombre d'heures-contact équivaut à la somme du nombre d'heures de théorie et de laboratoire/stage.

Le 13 octobre 2016, lors de la transmission des cours de la session Hiver 2017, SOBEC a exigé de rétablir la situation en transférant 15 heures d'heures-contact de la sixième session dans les heures de travail personnel afin que la version locale respecte les prescriptions ministérielles et, surtout, de permettre la diplomation des étudiants.

La réduction des heures a été effectuée dans les heures de théorie du stage. L'impact et la pertinence de cette modification seront évalués lors du bilan d'implantation qui sera amorcé dès l'hiver 2017.

CDEL161101-06

*Sur une proposition de Martine Lavallée, dûment appuyée par Paul-Antoine Jetté, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à la modification apportée à la grille du programme *Techniques d'orthèses visuelles* pour la cohorte 2014-2017.*

Adoptée à l'unanimité.

3.8.2 Cohorte 2015-2018

En marge des modifications de la grille du programme *Techniques d'orthèses visuelles* (160.A0) pour la cohorte 2014-2017, le comité de programme, appuyé par la direction, a recommandé d'officialiser l'entente intervenue entre les départements de Sciences de la

nature et de Techniques d'orthèses visuelles pour la modification de la discipline porteuse du cours 101-VU3-CA – *Pathologies oculaires*.

De plus, ces instances ont également recommandé de rendre plus explicites sur la grille de cours les critères d'admissibilité de l'épreuve synthèse de programme qui précisent que l'étudiant doit avoir réussi ou être en voie de réussir tous les cours du programme.

CDEL161101-07

Sur une proposition de Martine Lavallée, dûment appuyée par France Perreault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à la grille du programme Techniques d'orthèses visuelles pour la cohorte 2015-2018.

Adoptée à l'unanimité.

3.9 Avis à formuler au conseil d'établissement pour l'adoption du calendrier scolaire 2017-2018

Les membres soulèvent de nouveau une préoccupation en lien avec la journée pédagogique placée durant la Semaine de lecture. Jean-Luc Trussart ajoute que le comité des journées pédagogiques n'a pas été sollicité pour cette décision et qu'il ne croit pas planifier d'activités lors de cette journée.

Alain Lamarre indique aux membres que le comité de réflexion pour la Semaine de lecture pourra porter un regard à ce propos.

CDEL161101-08

Sur une proposition de Stéphane Chouinard, dûment appuyée par Julien Lapan, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à l'adoption du calendrier scolaire 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

3.10 Avis à formuler au conseil d'établissement pour l'adoption des objectifs et des résultats attendus du plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Alain Lamarre rappelle les travaux qui ont été menés dans ce dossier. Il informe les membres qu'il a été décidé que le plan stratégique s'échelonne jusqu'en 2020 afin de permettre à la communauté de le mettre en œuvre et d'avoir des échéanciers réalistes.

La prochaine étape consiste à intégrer tous les plans locaux adoptés par les conseils d'établissement au plan stratégique global du Cégep régional de Lanaudière.

Par la suite, en février prochain, les commissions des études et les conseils d'établissement seront appelés à donner leur avis au conseil d'administration relativement à l'adoption du plan global. Le CRLA devra par la suite réfléchir aux moyens afin d'atteindre ces résultats attendus.

Les objectifs et résultats attendus présentés sont recommandés par le comité de pilotage et le comité de direction du CRLA.

Alain Lamarre profite de cette tribune afin de souligner la participation et la précieuse collaboration des membres du comité de pilotage et il les remercie pour leur disponibilité compte tenu des délais restreints.

CDEL161101-09

Sur une proposition de Stéphane Chouinard, dûment appuyée par Aicha Van Dun, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à l'adoption des objectifs et des résultats attendus du plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité.

3.11 Dépôt de l'avis élaboré par le comité de travail pour l'aménagement des locaux pédagogiques dans l'agrandissement

Alain Lamarre rappelle aux membres les discussions qui se sont tenues lors de l'assemblée de la commission des études du 1^{er} mars et effectue la lecture de l'extrait du compte rendu traitant de la mise sur pied du comité de travail dans ce dossier.

Les travaux ont été menés par la direction adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique. Le comité aviseur s'est réuni à deux reprises et était composé de Monique Messier, Julie Desrosiers, Isabelle Dugas, Danielle Pépin, Jean-Luc Trussart, Catherine Bourassa, Hélène Chaput, du syndicat des enseignants et de la direction adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique.

Murielle Lanciault réfère les membres au document reçu avec la convocation qui constitue les recommandations du comité. Celles-ci représentent des guides pour la direction dans les réflexions qui auront cours pour l'aménagement des nouvelles classes, mais également lors des travaux de réaménagement. Jean-Luc Trussart précise que le comité TIC a également formulé un avis dans ce dossier. Cet avis sera déposé sur Moodle.

Alain Lamarre indique que ce document constitue un travail précieux pour l'équipe de direction afin de s'assurer que les locaux pédagogiques répondent, dans la mesure du possible, aux besoins d'enseignement. Il remercie le comité aviseur pour l'élaboration de cet avis.

3.12 Autres points

3.12.1 Requête des membres de l'association générale étudiante du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption par rapport au Défi Cardio

Félix Tremblay dépose séance tenante une requête au nom des membres de l'Association étudiante du CRLA. Il mentionne qu'il a remis celle-ci à certains membres en matinée.

Le 25 octobre dernier, lors d'une assemblée générale spéciale, le conseil exécutif de l'Association étudiante a été mandaté afin de déposer une requête à la commission des études afin que le Défi-cardio respecte le devis ministériel du troisième cours d'éducation physique. Dans ladite requête, il est demandé que l'entraînement supervisé du Défi-cardio soit retiré. Félix Tremblay porte à l'attention des membres les constats et les irritants qu'occasionnent les entraînements supervisés. Par ailleurs, il tient à souligner que la rumeur voulant que l'Association étudiante ait demandé de boycotter ces entraînements est fautive. Toutefois, elle souhaite trouver une solution à court terme étant donné que la date du Défi-cardio approche à grands pas.

De surcroît, il avait été entendu que le département d'éducation physique puisse accorder une dérogation aux étudiants ayant des conflits d'horaire et il semble que cette mesure n'ait pas été respectée. Murielle Lanciault effectuera des vérifications à ce propos et rappelle que des travaux ont déjà été amorcés avec la coordonnatrice du département d'éducation physique.

Dans l'ensemble, les membres reconnaissent l'initiative de l'Association étudiante et soulèvent que les éléments argumentatifs stipulés dans ladite requête sont bien exposés. Les membres se disent heureux de voir que les étudiants s'impliquent et qu'ils aient pris la peine de consulter le devis ministériel.

Toutefois, le plan de cours a été présenté aux étudiants en début de session et il constitue en quelque sorte un contrat entre l'enseignant et les étudiants. Il serait difficile de le modifier à ce stade-ci de la session.

Les membres estiment qu'ils ne peuvent prendre une telle décision séance tenante et ils sont d'avis qu'une rencontre regroupant le conseil exécutif de

l'Association étudiante, le département d'éducation physique et la direction adjointe responsable doit avoir lieu afin de parvenir à une entente.

Murielle Lanciault indique aux membres qu'une réunion avec Félix Tremblay est déjà prévue à son agenda cette semaine et des suites seront données à la prochaine commission des études.

3.12.2 Dépôt de document séance tenante

France Perreault aimerait que l'on évite de déposer des documents séance tenante à la commission des études afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance préalablement. Alain Lamarre précise que de façon générale, les membres reçoivent les documents dans les délais prescrits. Dans certains cas, certains sont déposés séance tenante, car ils peuvent nécessiter des explications dans le but d'éviter des interprétations prématurées. Ceux-ci n'ont pas d'impact sur une décision à prendre séance tenante.

3.13 Information

3.13.1 Évolution du dossier – Évaluation du système d'assurance-qualité (SAQ) du Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

Alain Lamarre rappelle qu'il avait été convenu à la dernière séance de suivre l'évolution de ce dossier. Julien Lapan indique que lors de la dernière assemblée générale des enseignants, il n'a pas eu le temps de traiter de ce dossier. Un document synthèse sera produit par l'exécutif du syndicat des enseignants afin de permettre les échanges en département. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée prévue à la fin novembre afin de prendre une position formelle, s'il y a lieu.

3.13.2 Statistiques d'admission à l'université des étudiants du secteur préuniversitaire et technique

Invité : Dominic Leblanc

Benoit Léonard indique que ce document a été déposé ce matin sur Moodle à sa demande en raison des explications requises pour mieux saisir certaines données.

Il est mentionné qu'il serait intéressant d'avoir le nombre d'étudiants inscrits en comparaison du nombre d'étudiants admis. Ce commentaire est noté.

3.14 Dépôt de document

3.14.1 Plans de travail 2016-2017 des comités de programme

Dominique Trudel aurait souhaité pouvoir discuter plus en détail des plans de travail afin de voir les impacts de ceux-ci sur sa tâche. Jean-Luc Trussart souligne que certains plans n'ont pas été adoptés par la direction.

Il est suggéré de déposer les plans de travail à la dernière commission des études de l'année afin de pouvoir mieux planifier les travaux à venir pour l'année suivante.

Une réflexion sera menée à propos des plans de travail lors de la révision de la PIGeP.

3.15 Prochaine rencontre :

La prochaine rencontre est prévue le mardi 29 novembre 2016.

3.16 Levée de l'assemblée

CDEL161101-10

Il est proposé par Stéphane Chouinard de lever la séance à 16 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Alain Lamarre
Directeur du collège constituant de L'Assomption
et président d'assemblée